

Responsabilité Sociétale des Entreprises : cas des Micros, PME de la ville de Mbuji mayi en RD. Congo

Corporate Social Responsibility : case of Micros, SMEs of the city of Mbuji mayi in DR.Congo

KAZADI NKESE François
Doctorant, Enseignant Chercheur
Université Officielle de Mbuji mayi-République Démocratique du Congo
kazadinkese@yahoo.fr

NKANKA NGANDU Patrick
Assistant, Enseignant Chercheur
Université Officielle de Mbuji mayi-République Démocratique du Congo
nkankapatrik374@gmail.com

MULAMBA MBIKAYI Jérémy
Assistant, Enseignant Chercheur
Université Officielle de Mbuji mayi-République Démocratique du Congo
jrbmikayi@gmail.com

ILUNGA MUELA Philippe
Assistant, Enseignant Chercheur
Université Officielle de Mbuji mayi-République Démocratique du Congo
philippemuela@gmail.com

KANGODIA KANGODIA Glory
Assistant, Enseignant Chercheur
Université Officielle de Mbuji mayi-République Démocratique du Congo
glorykangodia55@gmail.com

Date de soumission : 19/06/2023

Date d'acceptation : 07/09/2023

Pour citer cet article :

KAZADI NKESE.F& AL. (2023) «Responsabilité Sociétale des Entreprises : cas des Micros, PME de la ville de Mbuji mayi en RD. Congo», Revue Française d'Économie et de Gestion «Volume 4 : Numéro 9» pp : 210 – 224 .

Author(s) agree that this article remain permanently open access under the terms of the Creative Commons

Attribution License 4.0 International License



Résumé

Dans le monde actuel, la Micro, PME accomplit un rôle non négligeable dans le déroulement du développement. Cependant, les externalités négatives générées par son exploitation sont à la base de plusieurs maux qui dégradent l'environnement, nuisent la santé humaine, détruisent des relations entre elle et ses partenaires, etc. Cet article essaye de démontrer les enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises et la nécessité pour la Micro, PME de la ville de Mbuji-mayi de repenser sa stratégie globale en vue d'améliorer ses pratiques de gestion et de permettre aux communautés locales de satisfaire leurs besoins essentiels. En effet, les résultats de l'enquête par questionnaire et de l'entretien semi-directif réalisés démontrent globalement que la gestion des déchets pose des sérieux problèmes et que les mauvaises pratiques de gestion sont également perceptibles dans la majorité de ces entreprises, qui les conduisent souvent à l'échec et à d'impacts négatifs tant pour l'environnement interne qu'externe à elles-mêmes.

Mots clés : Performance globale ; Développement durable local ; Investissement socialement responsable ; Entreprise citoyenne ; externalités.

Abstract

In today's world, Micro, SME plays a significant role in the development process. However, the negative externalities generated by its exploitation are the basis of several evils that degrade the environment, harm human health, destroy relations between it and its partners, etc. This article tries to demonstrate the stakes of corporate social responsibility and the need for Micro, SMEs in the city of Mbuji-mayi to rethink its overall strategy to improve its management practices and enable local communities to meet their basic needs. Indeed, the results of the questionnaire survey and the semi-structured interview carried out show overall that waste management poses serious problems and that poor management practices are also noticeable in the majority of these companies, which often lead to failure and negative impacts on both the internal and external environment.

Keywords : Overall performance ; Local sustainable development ; socially responsible investment; citizen enterprise ; externalities.

INTRODUCTION

Depuis quelques temps, les entreprises évoluent dans un environnement de plus en plus complexe à telle enseigne que seuls les indicateurs financiers ne suffisent plus pour définir leur performance ni mesurer leur impact global. L'augmentation du bénéfice ou du rendement sur capital investi par exemple ne traduit plus strictement la réussite de l'entreprise à cause de la concurrence qui s'exerce sur plusieurs plans. La performance devient alors multicritère et mesurable sur cette base (Kaplan R. et Norton D., 1996 ; Bergeron H., 2000).

En effet, la mesure de l'impact global d'un investissement nécessite actuellement la prise en compte des facteurs tant financiers qu'extra-financiers en vue du bien-être socioéconomique et du développement durable. La prise de décision au sein des entreprises devant aussi tenir compte de cet aspect (Waldeck R., 2016). Dans cette perspective, la performance ne consiste plus à s'inscrire dans une logique spéculative de court terme satisfaisant les attentes des seuls actionnaires, mais dans celle de production répondant à long terme aux attentes de l'ensemble des acteurs concernés (Autissier D., 2011).

Donc, les activités économiques devront chercher à redevenir économes en ressources, ce qui ne saurait se faire sans approfondir les connaissances quant à leur impact environnemental et social, et plus généralement sans recherche et imagination sociales (Bourg D., 2011).

Les brèves réflexions ci-haut faites touchent aux préoccupations de la responsabilité des entreprises dans la société et nous ont conduit à formuler la problématique centrale de cette étude comme suit : quels sont les enjeux de la responsabilité sociétale des entreprises et comment la Micro, PME de la ville de Mbujimayi doit repenser sa stratégie globale ?

En effet, l'objectif de cet article est de démontrer les enjeux de cette responsabilité et la nécessité pour la Micro, PME de la ville de Mbujimayi de repenser sa stratégie globale.

Ainsi, quatre points articulent cet exercice, hormis l'introduction et la conclusion, à savoir :

- Revue de littérature ;
- Enjeux de la RSE et Micro, PME de la ville de Mbujimayi ;
- Méthodologie ;
- Résultats et discussion.

1. REVUE DE LITTÉRATURE

Dans ce point précis, sont construits les axes théoriques explicatifs de la responsabilité sociétale des entreprises. Les notions susceptibles de permettre une meilleure compréhension de ce concept sont également abordées. Il s'agit des notions sur le développement durable (DD) et sur l'investissement socialement responsable (ISR).

1.1. Développement durable

Ce concept a fait une apparition remarquable dans le langage courant et constitue désormais un élément faisant l'objet d'études par des acteurs engagés dans les questions d'environnement et de développement. Ce n'est pas une affaire exclusive des pouvoirs publics ou de l'Etat, mais c'est une préoccupation qui intéresse non seulement les pratiques des entreprises ou des institutions publiques mais aussi celles des entreprises privées en rapport avec leur responsabilité sociale (Theys J., 2002 ; Vivien F-D., 2003 ; Lyonnet B. et Senkel M-P., 2015).

Par définition, il désigne un « mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs » (Gro Harlem B., 1987). En d'autres termes, c'est le « mode de développement visant à concilier le progrès économique et social, et la préservation de l'environnement, ce dernier étant considéré comme un patrimoine à transmettre aux générations futures » (Pastré O., 2000).

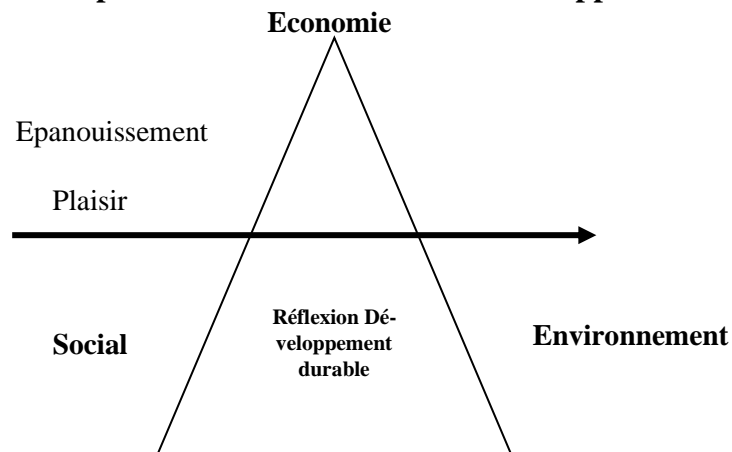
Il renvoie à un nouveau modèle de développement à substituer à l'actuel, à une nouveauté radicale dans la manière de penser le vivre ensemble afin d'éviter de compromettre les possibilités de vie des générations futures (Lasida E., 2009).

En effet, les entreprises sont invitées à intégrer dans leurs modèles de gestion, les dimensions socio-environnementales dans le but d'impacter positivement la société toute entière dans une perspective à court et long termes (AFIC, 2010 ; Berger A. et al., 2018).

A la notion de développement, sont associés de manière inhérente les éléments indispensables à la survie (besoins vitaux ou physiologiques) de plus pauvres dont il est nécessaire de prioriser avec une attention particulière ; et la limitation de l'écosystème, imposée par la nature de nos technologies et sociétés, à réagir aux besoins actuels et futurs. Le développement durable renvoie alors à la satisfaction des besoins fondamentaux de la société toute entière et, à la possibilité pour chaque individu, d'ambitionner une meilleure vie (Gro Harlem B., 1987).

Schématiquement, les trois facteurs fondamentaux du développement durable se présentent comme suit :

Figure N°1 : Représentation schématisée du développement durable



(Source : Farid Baddache, 2010, p.15)

Le tableau ci-dessous donne quelques détails sur les principaux axes de réflexion du développement durable.

Tableau N°1 : Quelques détails sur les piliers du développement durable

Environnement	Social	Economie
Devant une action individuelle ou collective, on peut se poser les questions suivantes :		
Est-ce mauvais pour ma santé et celle de mes proches ?	Cela participe-t-il à mon confort et à mon épanouissement personnel ?	Cela offre-t-il un bon rapport qualité/prix
Cela participe-t-il au réchauffement climatique ?	Cela altère-t-il la vie sociale autour de moi ?	Cela me fait-il économiser de l'argent à l'achat et sur le long terme
Cela génère-t-il de la pollution ?	Cela nuit-il au développement d'autres populations (sur le plan de la santé, du savoir, etc.) ? Cela entretient-il la pauvreté et les inégalités ?	
Cela gaspille-t-il des ressources naturelles (eau, etc.) ?	Est-ce contraire à la survie et au respect de la culture et des pratiques traditionnelles d'autres populations ?	
Cela nuit-il à la biodiversité ?	Est-ce contraire au respect des droits de l'homme ? Cela entraîne/suppose-t-il l'exploitation des gens au bénéfice de mon confort personnel ?	
Finalités		
Vivre plus en harmonie avec notre environnement naturel	Conserver un certain confort de vie et de bien-être, voire l'améliorer	Payer un juste prix
Transmettre aux générations futures un monde dans lequel elles pourront vivre	Assurer notre épanouissement et celui de ceux qui nous entourent	Intégrer le souci du développement durable dans les actes d'achat
Se soucier de sa santé et de celle de ses proches	Vivre de manière plus solidaire avec les autres habitants de la planète	

Source : Farid Baddache, 2010, p.17

1.2. Investissement socialement responsable

Ce concept évoque un phénomène à la fois économique et sociétal, un style d'investissement favorisé par l'évolution du concept de développement durable. Il consiste à intégrer dans les processus d'investissement, des critères non financiers censés révéler la responsabilité des entreprises dans la société, c'est-à-dire qu'il vise à combiner performance économique et impact socio-environnemental (Loiselet E., 2003 ; Louche C. et Lydenberg S., 2006 ; Arjalies D-L., 2010).

En effet, satisfaire totalement aux obligations juridiques en vigueur ne constitue pas l'unique condition pour devenir socialement responsable. Mais c'est aller plus loin en investissant de plus dans les relations avec les parties prenantes, l'environnement et le capital humain (Pastré O., 2000).

Le concept de la RSE désigne l'apport des entreprises et leur responsabilité vis-à-vis des impacts socio-environnementaux de leurs activités (Philippe B., 2015). La RSE ne s'applique pas seulement aux entreprises au sens strict mais aussi aux autres organisations en vue d'évaluer leurs performances environnementale, sociale et économique, et de mesurer l'efficacité et l'efficience dans le temps. C'est un concept qui aide les entreprises à réfléchir à leur contribution non seulement au développement durable, mais aussi à l'humanité (Duong Q-L., 2005 ; Bouyouf F., 2010 ; Delbard O., 2011. Soparnot R., 2012).

La RSE est un concept émergent (nouveau) en Afrique. Son histoire remonte à l'apparition de la notion de responsabilité elle-même en français vers le 16^{ème} siècle. La distinction entre l'idée et le mouvement contemporain auquel l'idée a donné naissance permet de bien comprendre le concept de responsabilité sociétale d'entreprise. L'idée est ancienne et on peut la faire remonter au 19^{ème} siècle avec le paternalisme d'entreprise dans les pays industrialisés. Cependant, c'est la fin du 20^{ème} siècle qui marque le début du développement du concept de RSE et que ce dernier soit finalement accepté (Think tank européen Pour la Solidarité, ASBL, 2010).

Elle s'est exprimée de façon explicite après la seconde guerre mondiale aux Etats-Unis avec un premier courant dit « business ethics » mettant l'accent sur la responsabilité personnelle morale du dirigeant. Un second courant dénommé « stratégique utilitariste » apparue dans les années 1970 est fondé sur l'idée qu'un comportement responsable améliore les performances économiques de l'entreprise. Un troisième courant s'appuie sur l'idée de soutenabilité, c'est-à-dire que l'entreprise doit contribuer au développement durable (Capron M., 2013).

Réaliser de bonne performance économique et satisfaire les actionnaires étaient les seuls buts des entreprises et constituaient leur priorité jusqu'au début des années 1970. A partir de cette

période, la responsabilité des entreprises s'est enracinée dans la situation des événements divers, comme par exemple la guerre, les accidents environnementaux et les problématiques écologiques ; mais aussi la mondialisation des échanges et la suppression ou la réduction des investissements des pouvoirs publics, qui ont donné naissance à des analyses approfondies sur la responsabilité socio-environnementale des entreprises et, ayant ainsi connu une accélération dans les années 1990 (Think tank européen Pour la Solidarité, ASBL, 2010).

Le développement de la RSE a bénéficié de la contribution de plusieurs organisations internationales dans le monde telles que l'OCDE. Accusées par diverses structures (ONG, syndicats et consommateurs) pour leurs pratiques et leurs divers impacts économiques, sociaux et financiers, certaines entreprises ont été contraintes à mettre en place des nouvelles politiques qui ont constitué les germes de la RSE. Dès lors, les entreprises sont censées rendre des comptes sur la manière dont elles organisent leurs activités, offrent des emplois (conditions de travail, formation, etc.), respectent et protègent l'environnement (Think tank européen Pour la Solidarité, ASBL, 2010).

Le mouvement de la RSE est donc la résultante de l'interaction d'une part des aspirations et des attentes d'une société civile organisée, de plus en plus mondialisée, concernant les effets des activités économiques sur les écosystèmes et les populations, et d'autre part des réponses des milieux d'affaires préoccupés par leur image de marque auprès des opinions publiques (Capron M., 2013).

Ce mouvement se développe depuis les années 90 en Europe autour des notions de rôle sociétal de l'entreprise. C'est un mouvement caractérisé par une nouvelle attitude des entreprises concernant leurs impacts sur la société. Le respect de l'environnement et la nécessité pour l'entreprise d'assurer une cohésion sociale et concilier les objectifs d'acteurs dont les intérêts sont différents (salariés, clients, actionnaires, associations de voisinage de l'entreprise, etc.) sont à l'origine de ce mouvement (Pastré O., 2012).

En Afrique en général, la responsabilité sociétale des entreprises est un concept peu et mal connu d'une grande majorité de dirigeants d'entreprises. Elle reste rarement formalisée alors qu'elle pourrait, si elle est bien appliquée, constituer un levier efficace de développement durable. La RSE repose principalement sur l'engagement volontaire d'entreprises qui se veulent plus responsables. Outre la volonté des entreprises elles-mêmes qui y trouvent leur intérêt, la RSE se développe aussi sous l'implication combinée des pouvoirs publics, des organisations de la société civile (OSC), des ONG, etc. (Philippe B., 2015).

De tout ce qui précède, il convient de souligner que le développement durable est une affaire de tous ! En effet, les États ne sont plus les seuls responsables des défis qui interpellent l'humanité. Cependant, l'entreprise se trouve, face à des nombreux enjeux et défis imposés par plusieurs de ses partenaires (État, citoyens, ONG et autres OSC), obligée d'adopter une nouvelle attitude et de regarder autrement le monde. La finalité étant de combiner à la fois et naturellement les objectifs de profit et de croissance de l'entreprise, et des préoccupations socio-environnementales (GIZ, juin 2016).

Ce bref aperçu théorique sur le développement durable et ses concepts dérivés nous conduit droit vers le cadre d'analyse de la RSE et de Micros, PME de la ville de Mbujimayi.

2. Enjeux de la RSE et Micro, PME de la ville de Mbujimayi

De nos jours, la responsabilité des dirigeants d'entreprise n'est plus limitée à la recherche du profit, nous l'avons souligné supra. Les aspects environnementaux et sociaux devront également être considérés dans le processus décisionnel (le respect des personnes et la préservation des écosystèmes) car, la réputation des entreprises dans ces domaines est même devenue un atout de compétition.

Considérée comme un investissement initial qui consiste à réaliser des études d'impacts, d'audits, de certifications, de mobilisation de moyens internes humains et matériels, d'investissements spécifiques, etc. la RSE procure d'importants bénéfices aux entreprises en termes, par exemple, d'avantages concurrentiels, de relations avec les partenaires, d'amélioration de réputation, de renforcement de l'implication des employés, d'économies liées à une meilleure utilisation des ressources (moins consommation d'énergies, réduction et recyclage des déchets, etc.).

Pour toutes ces raisons, la RSE convainc aujourd'hui de plus en plus d'acteurs économiques et se diffuse peu à peu sur tous les continents, et notamment en Afrique. Il s'agit en effet de repenser l'entreprise autour du concept de développement durable, d'intégrer les préoccupations environnementales et sociales dans sa stratégie globale et ses opérations (Philippe B., 2015).

En d'autres termes, la valeur créée par l'entreprise doit l'être dans le respect des règles socialement responsables. Les actions d'aujourd'hui serviront les investissements de demain et le bien-être social d'après-demain. Vœux pieux ou projet réaliste ? la réponse à cette question est que l'important est qu'un grand nombre d'entrepreneurs et de décideurs s'engagent sur la voie de la performance durable (globale) pour tous (Autissier D., 2011), il faut modifier assez profondément les habitudes de consommation et de production, et la façon d'envisager le progrès économique et social (Brodhag C., 2011).

Malgré la nature embryonnaire de la RSE en RDC, la loi encadre déjà les principes qu'elle essaie de promouvoir. Quelques entreprises minières, au Katanga par exemple, ont déjà démontré leur bonne volonté à s'aligner aux exigences de la RSE (GIZ, <https://congominer.org/>, consulté le 29/01/2023).

Mais beaucoup reste à faire car, les organisations de la société civile ainsi que d'autres associations de la RDC en général et celles de la ville de Mbuji-Mayi en particulier, s'intéressent plus aux activités politiques qu'à la façon dont les entreprises intègrent dans leurs activités économiques, les dimensions sociales et environnementales. Certains promoteurs et/ou dirigeants d'entreprises connaissent peu ou mal le concept de la RSE (les autres l'ignorent carrément).

Les services rendus par les structures techniques de l'Etat chargées de la certification, de contrôle de quantité et de qualité, d'hygiène, de protection et préservation de l'environnement, etc. se trouvent inefficaces car, il nous arrive de constater par exemple, des déchets dans les produits commercialisés par certaines entreprises locales. Que dire de la façon dont elles utilisent les écosystèmes (gestion de déchets, etc.). Ainsi, les résultats d'enquête et d'entretien réalisés sont présentés et discutés dans le point suivant.

3. Méthodologie

Plusieurs sources écrites ont été mobilisées pour construire le cadre tant théorique que pratique de ce travail. En outre, l'enquête par questionnaire et les entretiens semi-directs ont été menés par l'auteur principal (n°1) de cet article dans le cadre de la réalisation de sa thèse de doctorat. Les individus concernés par l'enquête sont des Micros, Petites et Moyennes Entreprises du secteur formel dont la taille de l'échantillon calculée est de 298. Elles ont été sélectionnées selon les critères relatifs à l'âge de l'entreprise (avoir au moins un an d'existence à Mbuji-Mayi) ; et à la détention d'une patente ou d'un document du guichet unique, ou d'un numéro d'impôts délivré par la Direction provinciale des impôts du Kasai-Oriental. L'enquête a eu lieu du 15/08/ au 20/12/2022.

Les entretiens semi-directifs se sont réalisés au même moment que l'enquête mais jusqu'au 30/01/2023 pour des aspects spécifiques au sujet de cet article.

Ils ont concerné les structures suivantes :

- La société Bâtissons le Congo (BACO) SARL ;
- La Fédération des Entreprises du Congo (FEC) ;
- La Division provinciale de l'économie ;
- La Division provinciale de PME A ;
- L'Agence nationale de développement de l'entrepreneuriat congolais (ANADEC).

Les questionnaires d'enquête et les guides d'entretiens étaient composés des questions fermées et ouvertes auxquelles les structures consultées ont donné des avis ; et les données recueillies ont été traitées grâce au logiciel SPSS et à l'analyse de contenu.

4. Résultats et discussion

Au sujet de l'assainissement de l'environnement, les entretiens semi-directifs ont été réalisés avec deux agents de la Société dénommée Bâtissons le Congo (BACO) SARL installée dans la ville de Mbujimayi depuis 2019 et spécialisée dans le ramassage de tous types des déchets, l'entretien des parcelles et le jardinage. Elle dispose des sites de stockage et de traitement des immondices dans la ville et dans sa périphérie, notamment dans la cité de Tshibombo où les déchets sont triés (les déchets plastiques par exemple sont recyclés en pavés).

Ainsi, selon le Secrétaire aï de cette Société, lors de notre entretien du 05/10/2022 à son Bureau de travail, la culture de la gestion des déchets chez les ménages et les entreprises de la ville de Mbujimayi pose des sérieux problèmes. Trop peu d'entreprises de cette ville ont accepté de signer le contrat avec BACO pour le ramassage de leurs déchets, l'entretien et le jardinage de leurs espaces (parcelles). Celles qui ont accepté le contrat sont des ONG internationales (ASF par exemple) et quelques entreprises et églises locales. Mais elles éprouvent des difficultés en termes de triage des déchets à leur niveau.

En termes du soutien de l'Etat, il y a lieu de souligner que la Mairie de la ville de Mbujimayi n'accompagne pas administrativement et techniquement l'initiative malgré plusieurs sollicitations. La conséquence de cette absence d'accompagnement est qu'il y a mauvais usage et même vol des poubelles sanitaires installées dans certaines avenues par BACO et destinées à recevoir des déchets d'une certaine catégorie. Mais, la population (ménages et entreprises) y jette tout type de déchet !

Les ménages de la ville de Mbujimayi dans leur grande majorité n'ont pas la culture de la bonne gestion des déchets. Nombreux sont ceux qui n'ont pas accepté de signer le contrat de ramassage des déchets et ce, malgré les prix favorables fixés (à partir de 5\$ le mois) pour permettre à chaque ménage, quel que soit sa catégorie socioprofessionnelle, d'avoir accès aux services offerts pour l'assainissement de l'environnement. Ces ménages préfèrent gérer les déchets à leur manière inappropriée.

Au même titre, un entretien a été réalisé par téléphone, en date du 30/01/2023, avec la Secrétaire-Comptable de la même structure en déplacement à Kinshasa qui selon elle, les entreprises de la ville de Mbujimayi dans leur grande majorité n'ont pas la culture de la bonne gestion des déchets et n'ont pas accepté les services offerts par BACO. Seuls très peu d'organismes

humanitaires, comme par exemple ASF, etc., ont signé le contrat tandis que les autres, y compris les entreprises, préfèrent gérer les déchets à leur façon.

De ce qui précède, il y a donc lieu de dire que la gestion des déchets pose des sérieux problèmes à Mbuji mayi et que BACO a besoin d'un accompagnement efficace de l'Etat en termes sécuritaire, administratif et de sensibilisation de la population.

Les mauvaises pratiques de gestion sont également perceptibles dans la majorité des Micros, PME de la ville de Mbuji mayi qui les conduisent souvent à l'échec dans la réalisation de leurs projets et à d'impacts négatifs tant pour l'environnement interne qu'externe à elles-mêmes. Les structures telles que la Fédération des Entreprises du Congo, la Division provinciale de l'économie et celle de PME A, l'Agence nationale de développement de l'entrepreneuriat congolais (ANADEC) sièges de Mbuji mayi ont également évoqué plusieurs facteurs internes et externes qui sont à la base de la non croissance des Micros, PME de la ville. Parmi ces facteurs d'échec, on retrouve les mauvaises pratiques de gestion.

En rapport avec la gestion des déchets, l'enquête réalisée auprès de 298 Micros, PME de Mbuji mayi a donné les résultats présentés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau N°2 : Modes de gestion des déchets par les Micros, PME de Mbuji mayi

Modalités	Fréquence	%
Sont brûlés	158	53,1
Sont jetés dans la rue	33	10,9
Sont jetés dans les ravins	33	10,9
Sont enfuis dans le sous-sol	7	2,3
Sont collectés par les individus et jetés quelque part	56	18,8
Sont collectés par une structure (BACO)	5	1,9
Autres	6	2,1
TOTAL	298	100,0

Source : élaboré sur base des données d'enquête et à l'aide du logiciel SPSS

Commentaire :

Les résultats inscrits dans le tableau 2 ci-dessus renseignent que beaucoup sont des Micros, PME qui brûlent les déchets générés par leurs activités malgré la présence de BACO dans la ville, une structure spécialisée dans le domaine de ramassage, traitement et recyclage des déchets. Elles représentent 53,1% des entreprises enquêtées suivies de celles (18,8%) dont les déchets sont collectés par des individus non appropriés (enfants communément appelés enfants de la rue) et jetés quelque part (dans les coins de certaines artères, les canaux de conduite des eaux de pluie, et/ou dans les ravins) ; ce qui dégrade et pollue l'environnement en termes d'insalubrité publique, d'engorgement des milieux, etc. avec leurs effets collatéraux (maladies, odeurs nauséabondes, ravinement, etc.).

De toutes les Micros, PME enquêtées, il y a seulement 1,9% d'entre elles qui ont signé le contrat avec BACO pour le ramassage de leurs déchets. Ce qui confirme que la culture de la bonne gestion des déchets chez les entreprises de la ville de Mbujimayi pose des sérieux problèmes. Pour le reste, soit 26,2% d'enquêtées, les déchets sont jetés dans la rue, dans les ravins et enfuient dans le sous-sol par ces entreprises. Les difficultés signalées dans la gestion des déchets par les entreprises de la ville sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau N°3 : Difficultés rencontrées dans gestion des déchets par les Micros, PME de Mbujimayi

Modalités	Fréquence	%
Manque de poubelles privées appropriées	112	37,5
Manque des moyens logistiques et financiers adéquats	30	10,1
Manque de sites publics d'entreposage des déchets	85	28,4
Absence de politique publique efficace de gestion des déchets	72	24,0
TOTAL	298	100,0

Source : élaboré sur base des données d'enquête et à l'aide du logiciel SPSS

Commentaire :

Selon les résultats du tableau 3 ci-dessus la mauvaise gestion des déchets constatée chez la plupart des Micros, PME de la ville de Mbujimayi enquêtées (37,5%) est principalement due au manque des poubelles appropriées. Cette première cause est suivie de celle relative au manque de sites d'entreposage appropriés et de celle liée à l'absence de politique publique efficace de gestion des déchets évoquées respectivement par 28,4% et 24,0 d'enquêtés. 10,1% d'enquêtées ont, quant à elles, évoqué le manque des moyens logistiques et financiers adéquats. En effet, le manque de poubelles privées et des moyens logistiques et financiers adéquats ne peut, à notre avis, être considéré comme une difficulté conduisant les entreprises à une mauvaise gestion des déchets. Il est à considérer comme l'un des facteurs de la mauvaise culture dans le cadre d'assainissement de l'environnement car, les poubelles sont disponibles et à des coûts favorables sur le marché.

Mais, le manque des sites publics d'entreposage et l'absence de politique publique efficace de gestion des déchets sont perceptibles et à déplorer car, conduisant à bruler, enfuir ou à jeter les déchets sur la voie publique, dans les ravins ou dans les canalisations de conduite des eaux de pluie avec tout ce que cela comporte comme conséquences nuisibles sur les écosystèmes et l'économie (dégradation de sol et de sous-sol, maladies, ravinement, etc.).

En outre, étant donné qu'il existe à Mbujimayi, depuis 2019, une structure spécialisée dans le ramassage et le traitement des déchets (BACO), il est temps que les entreprises de cette ville,

quels que soient leurs taille et secteur d'activités, prennent vivement conscience de la nécessité de la bonne gestion des déchets en vue d'éviter tout désagrément socio-environnemental.

CONCLUSION

L'entreprise vit en relation avec différents partenaires publics et privés, entre autres : les actionnaires, les financeurs, les autorités publiques, les salariés, les clients, les fournisseurs, les populations locales, etc. dont il faut tenir compte des attentes ; et les obligations des entreprises dans la communauté traduisent leurs responsabilités vis-à-vis de ces parties prenantes.

Ces responsabilités recouvrent des domaines d'actions diverses : la lutte contre les discriminations ; l'offre des bonnes conditions de travail, d'hygiène et de sécurité ; la gestion des emplois ; elles visent également la lutte contre le changement climatique, la gestion économe des ressources, la biodiversité, la lutte contre les pollutions et les nuisances, etc.

Donc, les initiatives consistant à considérer l'environnement, impliquer les employés à la prise de certaines décisions, à aviser le public sur l'impact des activités exercées, etc. procurent évidemment plusieurs effets bénéfiques à l'entreprise, en termes de coûts et d'image, et lui permettent de réduire les impacts négatifs de ses activités.

Cependant, les résultats présentés ci-haut démontrent que les mauvaises pratiques de gestion caractérisent la majorité des Micros, PME de la ville de Mbuji-Mayi, et les conduisent à l'échec et à des externalités négatives tant pour leur environnement interne qu'externe.

Ainsi, pour répondre aux objectifs visés par la RSE, il est indispensable que ces entreprises innovent leur gestion en dépassant l'approche financière de la notion de succès et d'échec pour adopter une approche multi indicateurs de gestion.

En effet, elles doivent s'efforcer de respecter l'environnement et le social dans leur processus de production et de consommation, et repenser leur stratégie globale avec pour finalité de permettre à toute la population de satisfaire ses besoins essentiels. Agir de cette façon conduira l'entreprise à devenir citoyenne et à jouer pleinement son rôle dans le processus de développement durable. Dans ce cadre, les pouvoirs publics doivent jouer un rôle essentiel, non seulement par la mise en place des bonnes politiques de gestion de l'environnement et d'encadrement des organisations, mais aussi et surtout de les mettre en œuvre (les appliquer et les faire appliquer) rigoureusement pouvons-nous dire en définitive.

BIBLIOGRAPHIE

1. **Arjalies, D-L.** (2010). Qu'est-ce que l'Investissement Socialement Responsable. Cahier de recherche, 2010 (11).

2. **Autissier, D.** (2011). Chapitre 18 Dossier 65. L'éco-management : les nouvelles règles. De Gilles Pennequin et Antoine-Tristan Mocilnikar (Sous dir), l'Atlas du développement durable et responsable, Paris, éd. : d'Organisation.
3. **Berger, A. et al.** (2018), Le développement durable. Retenir l'essentiel, Paris, éd. : Nathan.
4. **Bergeron, H.** (2000). Les indicateurs de performance en contexte PME, quel modèle appliquer ?. 21^{ème} Congrès de l'AFC.
5. **Bourg, D.** (2011). Chapitre 18 Dossier 63. Acheter le service plutôt que le bien. De Gilles Pennequin et Antoine-Tristan Mocilnikar (Sous dir), l'Atlas du développement durable et responsable, Paris, éd : d'Organisation.
6. **Bouyouf F.** (2010) : « Le management stratégique de la responsabilité sociale des entreprises » Thèse de doctorat en Sciences de gestion Conservatoire national des arts et métiers – CNAM Paris
7. **Brodhag, C.** (2011). Chapitre 18 Dossier 66. L'ISO 26000 : la responsabilité sociétale au service du développement durable. De Gilles Pennequin et Antoine-Tristan Mocilnikar (Sous dir), l'Atlas du développement durable et responsable. Paris, éd : d'Organisation.
8. **Capron, M.** (2013). Définition et historique du concept de RSE, Résumé de l'intervention, Centre culturel franco-mozambicain. Maputo : 12 juin. Récupéré le 9 mai 2019 de : <https://mz.ambafrance.org>.
9. Club Développement Durable de l'AFIC - Association Française des Investisseurs en Capital. (2010). Développement Durable et Capital Investissement : réflexions et retour d'expériences sur les politiques ESG au sein des sociétés de gestion et des entreprises de leur portefeuille, pwc. Récupéré le 10 février 2023 de : www.afic.asso.fr/dl.php?table=ani...Club-Developpement-Durable...2010...
10. **Delbard, O.** (2011), Dictionnaire bilingue de l'environnement et du développement durable, Barcelone, éd : Liberduplex.
11. **Duong, Q-L.** (2005). La responsabilité sociale de l'entreprise, pourquoi et comment ça se parle ?. Communication et organisation, 26, 26-43.
12. **Farid, B.** (2010), Le développement durable. Troisième tirage, Paris éd : Eyrolles.
13. German cooperation Deutsche Zusammenarbeit, étude sur le cadre légal de la responsabilité sociétale des entreprises en RD Congo, publié par GIZ. Récupéré le 10 février 2023 de : <https://congominer.org/system/attachments/assets/000/001/232/original/Etude sur le cadre l%C3%A9gal de la RSE en RDC.pdf?1490366893>, le 09/01/2023

14. GIZ, Guide sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises du secteur minier industriel dans la région du Katanga, Commission RSE de la Chambre des Mines, Fédération des Entreprises du Congo éd. 2015. Récupéré le 10 février 2023 de : <http://chambre-desminesrdc.com/wp-content/uploads/2016/03/Guide-Katangais-sur-la-RSE-Edition-2015.pdf>, consulté le 14/12/2022
15. **Gro Harlem, B.** (1987). Rapport Brundtland - Avant-propos. Oslo : Récupéré le 04/01/2023 de : <https://docplayer.fr/139095-Rapport-brundtland-avant-propos.html>,
16. **Lasida, E.** (2009). Le développement durable : un nouveau style de vie. Transversalités, 109, 7-17.
17. **Loiselet, E.** (2003). Investissement socialement responsable : l'âge de la diffusion. L'Économie politique, 2(18), 62-74.
18. **Louche, C. et Lydenberg, S.** (2006). Investissement socialement responsable : différences entre Europe et Etats-Unis. Revue d'économie financière, 85(4), 81-105.
19. **Lyonnet, B. et Senkel, M-P.** (2015), La logistique, Paris, éd. : Dunod.
20. **Pastré, O.** (2000), Economie d'entreprise, Paris, éd. : Economica.
21. **Philippe, B.** (2015). L'Afrique sur la voie de la RSE. Secteur Privé & Développement. la Revue de proparco, 21.
22. **Soparnot, R.** (2012), Organisation et Gestion de l'entreprise, Paris, 2^{ème} éd. : Dunod.
23. **Theys, J.** (2002). L'approche territoriale du " développement durable ", condition d'une prise en compte de sa dimension sociale. Développement durable et territoires, Dossier 1
24. Think tank européen Pour la Solidarité (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire, La responsabilité sociétale : origine et définition, Collection Working papier, avec le soutien de la Communauté française de Belgique, Mai 2010. Récupéré le 10 février de : https://www.pourlasolidarite.eu/sites/default/files/publications/files/diversiterse_rseoriginedefinition.pdf, consulté le 11/12/2022
25. **Vivien, F-D.** (2003). Jalons pour une histoire de la notion de développement durable. Mondes en développement, 121(1), 1-21.
26. **Waldeck, R.** (2016), Economie : Méthodologie d'aide à la décision-Modélisation, évaluation, décision, Paris : Ellipses Edition Marketing.